



L'Agence de l'eau Seine-Normandie se mobilise sur l'ensemble du bassin et du littoral pour la reconquête des milieux aquatiques et lance un appel à projets en faveur de la « **BIODIVERSITE** et de la **qualité du milieu marin** ».



2017 :
de la loi à l'action

COMITER Seine aval - 2/12/2016



● Une construction concertée

30/6/2016 **Comité de bassin**

7/7/2016 **Conseil d'administration**

- ● **Renforcer et rendre plus lisibles** les interventions de l'Agence tout en restant dans le champ actuel du programme
- ● Mieux valoriser les aides sous l'angle de la ressource en eau **mais aussi de la biodiversité**
- ● Evaluer les besoins et **réfléchir sur l'extension de l'action de l'Agence à la biodiversité "plus sèche"**
- ● S'appuyer sur un système qui fonctionne pour **l'élargir progressivement**



Saisie de la COMINA et de la COLIMER ensemble afin de formuler des propositions

COMITER Seine aval - 2/12/2016

2



Une construction concertée

4/10/2016 COMINA & COLIMER & Régions : présentation d'n premier projet d'initiative.



- Apporter une **valeur ajoutée au-delà du programme actuel**, la frontière entre milieux aquatiques, milieux terrestres et aussi milieux marins étant très "perméable"
- **Faire apparaitre plus clairement le milieu marin**
- Ouvrir à des approches liées aux **usages et aux enjeux socioéconomiques**,
- Accompagner les **études de gouvernance**.
- Intégrer **la gestion des espèces invasives** avec un cadrage.
- Des précisions doivent être apportées sur les **modalités** pratiques (durée des projets éligibles, ...)



COMITER Seine aval - 2/12/2016

3



Une construction concertée

20/10/2016 C3P



- Expliciter plus précisément le **champ de l'appel à projets et les critères de sélection**.
- Sélectionner les projets en fonction de leur **caractère exemplaire et reproductible**
- Ne retenir que les **projets en lien avec les milieux aquatiques d'eau douce ou marine, directement ou en lien avec ceux-ci**,
- Bien identifier les **résultats attendus ou recherchés**.
- **Bien associer l'ensemble des partenaires financiers, notamment régions et aussi départements, en recherchant des cofinancements**,
- Etre vigilant sur la **qualité des projets** qui seront retenus, en sollicitant si besoin les **Conseils scientifiques régionaux du patrimoine naturel.(CSRPN)**



COMITER Seine aval - 2/12/2016

4



Budget 2016 : 10 millions € d'aides 2016-2017

Objectifs :

- Soutenir des projets territorialisés pour la reconquête de la biodiversité
- Favoriser les synergies à l'échelle d'un territoire
- Renforcer les partenariats avec les collectivités locales et faciliter la mise en œuvre des compétences eau et biodiversité
- Favoriser les démarches innovantes d'acteurs publics, économiques ou associatifs

Quels territoires ?

Les territoires en continuité avec les milieux aquatiques (terrestres et littoraux)

- Les ensembles d'habitats de têtes de bassins versant ;
- Les corridors alluviaux, pour l'ensemble du lit majeur ;
- Les espaces rétro-littoraux et les zones estuariennes;
- Le milieu marin jusqu'à la ZEE sous l'angle de la reconquête de la biodiversité, en particulier lorsque les projets s'intéressent au lien terre-mer
- en cohérence avec la trame verte et bleue et d'espaces de projets en adéquation avec SCOT, SAGE, PNR, AMP, ...



COMITER Seine aval - 2/12/2016

5



Cahier des charges

Quels projets ?

- Axe 1 : Restaurer les continuités des trames écologique, les espaces de transition et les couloirs migratoires
- Axe 2 : Réhabiliter les "cœurs" de biodiversité
- Axe 3 : Faciliter la mise en œuvre effective des trames écologique sur le territoire du bassin

Quels porteurs de projets ?

- Axes 1 et 2 : EPCI et gestionnaires d'espaces naturels
- Axe 3 : ensemble des acteurs publics

Quels projets sont exclus ?

- Mesures compensatoires
- Projets isolés
- Projets visant la connaissance sans volet de restauration ou de conservation (sauf milieu marin)
- Projets limités à la formation
- Projets démarrés



COMITER Seine aval - 2/12/2016

6



Modalités

Quel financement AESN ?

- 80% subvention maximum ajusté en fonction des cofinancements des partenaires
- Avec respect des règles de financement (prix de référence du programme, modalités de paiement) et déplafonnement possible du taux de 80% d'aides publiques pour les porteurs associatifs.

Quels porteurs de projets ?

- Axes 1 et 2 : EPCI et gestionnaires d'espaces naturels
- Axe 3 : ensemble des acteurs publics



COMITER Seine aval - 2/12/2016

7



Modalités

Quel calendrier ?

PREMIERE SESSION : JANVIER 2017	DEUXIEME SESSION : JUIN 2017
1) Dépôt d'une demande d'aide : -> 15 janvier 2017	1) Dépôt d'une demande d'aide : -> 15 mai 2017
2) Consultation des partenaires régionaux (DREAL, Région, délégation et antenne de façade AFB)	2) Consultation des partenaires régionaux (DREAL, Région, délégation et antenne de façade AFB)
3) Sélection des projets par le jury : -> fin février 2017	3) Sélection des projets par le jury : -> juin 2017
4) Décisions de financement, -> de mars à juin 2017.	4) Décision de financement, -> à partir juillet 2017. Les dernières décisions pourront avoir lieu jusqu'en décembre 2017.

Quels critères ?

- Vérification de l'éligibilité
- Consultation DREAL et AFB (cohérence avec les politiques de biodiversité)
- Critères d'éligibilité et de priorité dans le projet de cahier des charges

Quelle composition du jury ?

- Membres de la commission des aides
- Agents AESN
- Représentant des Régions, et Conseils départementaux
- Représentants des DREAL et délégations AFB

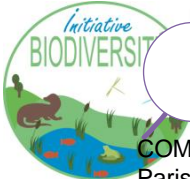


COMITER Seine aval - 2/12/2016

8



Autres perspectives dans le cadre du 10^{ème} programme 2016 - 2018

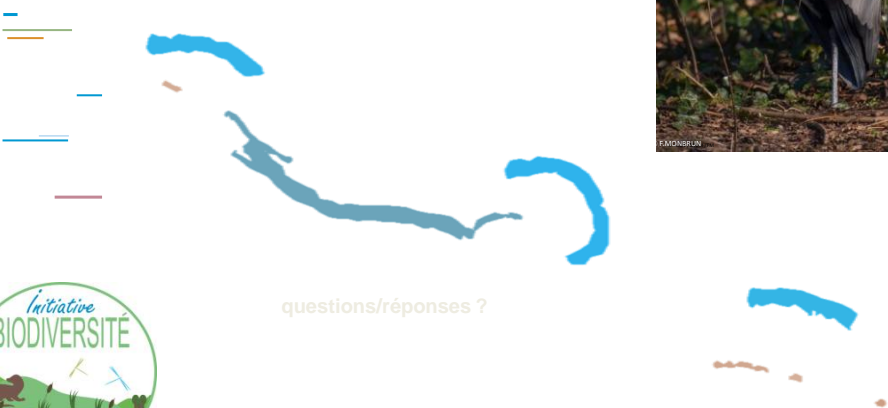


COMINA – COLIMER et Régions réunion du 4 oct. 2016, Paris
COMITER Seine aval - 2/12/2016

9



Merci de votre attention



questions/réponses ?



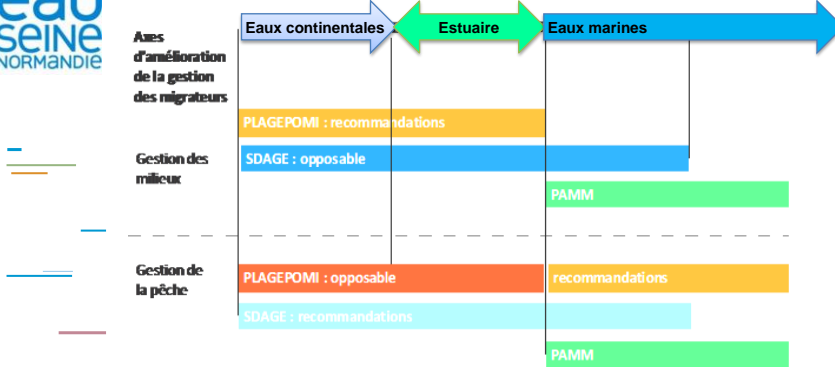
COMITER Seine aval - 2/12/2016

10



Cadrage : SDAGE- PAMM- PLAGEPOMI

Conserver l'objectif : atteindre le bon état de l'eau et des milieux aquatiques



Référence : L.212-1, R. 436-44

- **Protection des milieux** :
 - intégrer les mesures relatives aux milieux aquatiques du PLAGEPOMI dans le SDAGE 2016-2021 et le PAMM
- **Réduction des pressions** :
 - articulation avec le PAMM en domaine maritime (pêche accidentelle, acquisition de connaissances etc.)
 - articulation avec les sites N2000 pour une gestion intégrée



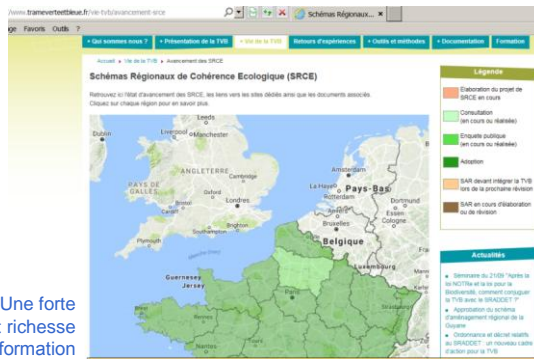
COMINA – COLIMER et Regions réunion du 4 oct. 2016, Paris

11



Cadrage : s'appuyer sur les SRCE

(Schémas régionaux de cohérence écologique)



Une forte disponibilité et richesse de l'information

Tous approuvés en région et en préfecture (sauf Picardie) de sept.2013 (IDF) à oct.201 (Champagne-Ardenne)

- (+) **Recueil d'analyses techniques** articulées à une **programmation**
- (-) Mais interrogations sur le **financement de la programmation** (hors Trame bleue) et sur le plan de financement (reste à charge dissuasif de 20%...)

En effet certains ouvrages d'infrastructures coutent cher, les Maîtres d'ouvrage sont absents ou hésitants, la mise en œuvre difficile (priorités...) même si les régions se sont mobilisées pour la sensibilisation et formation



COMINA – COLIMER et Régions réunion du 4 oct. 2016

12



4^{ème} programme actuel :
diversité
des Agences de l'eau



	Milieux aquatiques	Mer et littoral	Biodiversité explicite	Plans espèces	Migrateurs	Espèces envahissantes	Natura 2000 et espaces protégés
AESN	X	X			X	X	
AEAP	X						
AERM	X						
AELB	X		X	X	X		X
AEAG	X		X	X	X	X	X
AERMC	X	X			X	X	



COMITER Seine aval - 2/12/2016

13